

**Focus. Les enquêtes nationales d'insertion professionnelle versus InserSup**

Dans les années 90 et 2000, certains établissements d'enseignement supérieur interrogeaient leurs diplômés selon des modalités propres à chacun. En 2009, le MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) a décidé d'harmoniser ces pratiques et a mis en place et coordonné un dispositif national de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et master. Ce suivi est assuré par les établissements, par le biais des observatoires (services internes à chaque université), qui interrogent les anciens diplômés sur leur devenir après la sortie de formation. Une convention lie l'établissement au Ministère et des subventions sont attribuées en fonction du nombre de répondants.

Ces enquêtes répondent à l'obligation légale d'information des étudiants. Elles ont ainsi été labellisées en 2020 par le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) : ce label d'intérêt général et de qualité statistique a été assorti d'un caractère obligatoire pour les diplômés.

De 2009 à 2022, l'interrogation des diplômés de master et de licence professionnelle se faisait à 30 mois, mais à partir de 2023, l'interrogation a été ramenée à 18 mois. Cela a entraîné une rupture historique de la série des indicateurs d'insertion à 30 mois. Ce délai d'interrogation a notamment été raccourci afin d'alimenter plus rapidement des statistiques sur les plateformes comme Parcoursup et Mon Master, ainsi que sur l'OPenData du ministère<sup>1</sup>.

Dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, ces enquêtes nationales d'insertion professionnelle ont vocation à être remplacées in fine par un système d'information dénommé InserSup<sup>2</sup>, dispositif qui repose sur l'appariement de données issues de plusieurs sources administratives :

- les données SISE "Inscriptions et Résultats" qui sont les fichiers administratifs de données individuelles des étudiants de l'enseignement supérieur en France ;
- la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui est une source dédiée au paiement des cotisations sociales des employeurs (fichiers administratifs de données individuelles d'emploi).

Le dispositif InserSup permet de produire à moindre coût des indicateurs de mesure de l'employabilité des diplômés, sur plusieurs temporalités et accessibles au plus grand nombre. Il sera étendu, à terme, à l'ensemble des établissements du supérieur (écoles, universités, etc.) afin de permettre des comparaisons plus pertinentes sur l'indicateur et le périmètre retenus.

Cependant, tous les diplômés ne sont pas pris en compte dans les données InserSup (ni dans les enquêtes nationales) : sont exclus les diplômés âgés de plus de 30 ans, les diplômés de nationalité étrangère et les diplômés ayant poursuivi des études.

Notons qu'à l'Université de Lille, pour les besoins de l'établissement et le pilotage des formations, ces exclusions n'existent pas, les enquêtes d'insertion et de devenir sont menées sur l'ensemble des diplômés (licence professionnelle, master, DEUST, doctorat).

**"Taux d'insertion" versus  
"Taux d'emploi salarié en France"**

*Exemple des diplômés de Master 2023  
de l'Université de Lille (hors MEEF)*

**Les données présentes sur la plateforme Mon Master**

Sur cette plateforme, pour chaque diplôme, l'onglet "Insertion professionnelle" se scinde en deux parties : les données InserSup et les données enquête IP du SIES. Les chiffres peuvent être très différents. Comment expliquer cela ?

**L'exemple du Master Traduction et interprétation de l'Université de Lille<sup>3</sup>**



Dans cet exemple, il est indiqué que 21,6% des diplômés sont en emploi, 10,8% poursuivent des études et 67,6% sont dans une autre situation. Une note méthodologique indique pour les diplômés en emploi : "étudiants ayant obtenu leur diplôme national de master à l'issue de l'année universitaire 2021-2022, dans cette mention et dans cet établissement, et occupant un emploi salarié en France".

En effet, InserSup ne permet de calculer qu'un "taux d'emploi salarié des diplômés travaillant en France"<sup>4</sup>. Les emplois transfrontaliers et à l'étranger ne sont donc pas pris en compte, de même que les emplois non-salariés (indépendant, profession libérale). Ces emplois se retrouvent dans les "autres situations" (67,6% ici), avec les personnes en recherche d'emploi, les inactifs et les étudiants en poursuite d'études en dehors du périmètre de SISE<sup>5</sup>.



Dans la deuxième partie, consacrée aux données issues des enquêtes IP, les chiffres sont tout autres.

#### Données enquête IP du SIES



Le pourcentage des diplômés en emploi est désormais de 86,6%, loin des 21,6% présentés dans la partie InserSup. La précision méthodologique est la suivante : "étudiants ayant obtenu leur diplôme national de master à l'issue de l'année universitaire 2021-2022, dans cette mention et dans cet établissement, et occupant un emploi, salarié **ou non**, en France **ou à l'étranger**". Et cela change tout !!

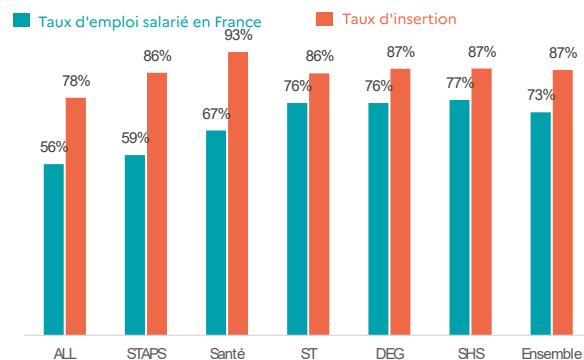
#### Les indicateurs de la promotion 2023

Cet exemple montre que le "taux d'emploi salarié des diplômés travaillant en France", mis en avant par le SIES dans ses notes de synthèse<sup>6</sup>, n'est pas l'indicateur le plus représentatif de l'insertion des diplômés.

Les établissements ont l'habitude de communiquer sur le "taux d'insertion"<sup>7</sup>, calculé grâce aux enquêtes nationales à 18 mois (ou 30 mois précédemment).

C'est le cas de l'ODiF qui se concentre sur cet indicateur dans ses publications. Ainsi, pour la promotion 2023 (diplômés français de 30 ans et moins, hors poursuite d'études), le taux d'insertion s'élève à 87%. Le taux d'emploi salarié en France est quant à lui de 73%. L'écart est donc de 14 points mais il varie de 10 points en ST et en SHS à 27 points en STAPS. Les deux indicateurs peuvent donc être totalement différents pour une même formation, ce qui peut prêter à confusion.

Graphique des taux d'insertion et des taux d'emploi salarié en France à 18 mois des diplômés de Master français en formation initiale - promotion 2023



Source : Enquête sur le devenir des diplômés de master à 18 mois, promotion 2023  
- ODiF - Université de Lille

#### L'avenir des enquêtes nationales

L'arrêt des enquêtes nationales telles qu'elles existent jusqu'à présent va entraîner une perte d'informations qualitatives. Dans le tronc commun, des questions portent sur la satisfaction des diplômés concernant différents aspects de leur emploi. De plus, la plupart des observatoires d'université utilisent l'enquête pour proposer des répertoires d'emploi<sup>8</sup>.

Le label obtenu en 2020 pour 5 ans a été prolongé d'un an à la demande du SIES en raison de la refonte de l'enquête pour son édition 2026/2027 (interrogation de la promotion 2025). Pour cette édition, il est prévu que les enquêtes portent uniquement sur les diplômés non retrouvés en emploi salarié en France dans la DSN et donc dans InserSup. Il s'agira uniquement de combler les "trous dans la raquette", mais il n'est pas prévu que les données individuelles ou même par parcours redescendent d'InserSup au niveau des établissements. Dans ce contexte, chaque établissement va devoir décider s'il maintient des enquêtes en interne, avec le risque que certains diplômés soient interrogés par leur établissement et par le ministère qui pourrait faire appel à un prestataire externe pour la collecte.

<sup>1</sup> OPenData du ministère : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

<sup>2</sup> Note méthodologique InserSup, décembre 2024 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-12/note-m-thodologique-insersup-2024-35654.pdf>

<sup>3</sup> <https://monmaster.gouv.fr/formation/0597239Y/1502859TWLJ5/insertionprofessionnelle>

<sup>4</sup> Taux d'emploi salarié en France : c'est la part des diplômés en emploi salarié en France parmi l'ensemble des diplômés (hormis ceux qui ont poursuivi des études en N+1 ou N+2 mais y compris les inactifs)

<sup>5</sup> SISE ne prend pas en compte toutes les formations de France et aucune à l'étranger.

<sup>6</sup> D'après les chiffres InserSup du SIES, au niveau national, pour les diplômés français de Master promotion 2023, le taux d'emploi salarié à 18 mois de la promotion 2023 est de 71,4%. Cf. la note du SIES : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/nf-sies-2025-18-37581.pdf>

<sup>7</sup> Taux d'insertion : c'est la part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (sur le marché du travail, donc en emploi et en recherche d'emploi).

<sup>8</sup> Ceux de l'ODiF : <https://odif.univ-lille.fr/repertoirs-demplois>

## Sigles et Acronymes

ALL : Arts – Lettres – Langues

CNIS : Conseil National de l'Information Statistique

DEG : Droit – Économie – Gestion

DGESIP : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

DSN : Déclaration Sociale Nominative

IP : insertion professionnelle

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

ODiF : Observatoire de la Direction des Formations

SHS : Sciences Humaines et Sociales

SIES : Sous direction des Systèmes d'Information et Études Statistiques

SISE : Système d'Information sur le Suivi des Étudiants

ST : Sciences et Technologies

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

## ODiF - Publications

Études & Synthèse n°45 : Le devenir à 18 mois des diplômés de Licence Professionnelle de l'Université de Lille - Promotion 2023

Études & Synthèse n°46 : Insertion professionnelle et devenir à 18 mois des diplômés de Master MEEF de l'INSPÉ de l'Académie de Lille - Promotion 2023

Études & Synthèse n°47 : L'insertion professionnelle à 18 mois des diplômés de Master de l'Université de Lille - Promotion 2023